



Syndicat des Lycées et Collèges
Cgt – **FORCE OUVRIERE**
de Loire-Atlantique

SNFOLC 44 – 2, Place de la Gare de l'Etat – 44200 Nantes
fo@snfolc44.fr www.snfolc44.fr

Depuis le 5 décembre, partout s'exprime le **rejet massif du projet de réforme des retraites**. Des millions de salariés sont en grève, reconductible dans certains secteurs, pour revendiquer le maintien et l'amélioration des régimes de retraite existants, fondés sur la répartition et la solidarité entre générations.

Le Gouvernement reste sourd aux revendications ! Les annonces sur l'**âge pivot** ne sont qu'un **leurre**. Le but reste le même : **faire des retraites une variable d'ajustement des budgets de l'Etat, diminuer les cotisations de l'Etat-employeur, satisfaire les intérêts des fonds de pension, nous faire travailler plus longtemps pour une pension drastiquement diminuée et qui ne serait plus garantie.**

Annonce d'une revalorisation salariale pour les profs !
petit détail... C'EST ANTICONSTITUTIONNEL !



RETRAITE PAR POINTS

Le ministre de l'Education a tenté de minimiser et calmer la colère par une **annonce de revalorisation salariale**. Il propose 500 millions annuels. Sur l'ensemble des personnels de l'Education nationale, **c'est 40 euros bruts mensuels**, alors que la réforme des retraites diminuerait de plusieurs centaines d'euros les pensions des personnels.

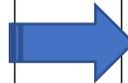


Un **nouveau désaveu, et pas des moindres : celui du Conseil d'Etat !** Les dispositions liées à la revalorisation des enseignants et des enseignants chercheurs « *sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, (...) constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution* » et d'ajouter : Le système « *retire aux assurés une forme de visibilité sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la pension n'est plus exprimée à raison d'un taux rapporté à un revenu de référence mais à une valeur de service du point définie de manière à garantir l'équilibre financier global du système.* »

LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 31 décembre, le Gouvernement a publié des décrets d'application de la **loi de « transformation de la Fonction publique »** qu'il a fait passer en force malgré l'opposition de la totalité des organisations syndicales.

La rupture conventionnelle est mise en œuvre dans la Fonction publique. Elle pourra être utilisée par les employeurs pour déstabiliser les agents et les pousser à quitter la Fonction publique.



Cette loi supprime la consultation des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les mutations et promotions des agents. Il s'agit d'une attaque supplémentaire contre les droits collectifs des agents et le droit de chacun à une égalité de traitement. Supprimer les compétences des CAP en matière de promotion et de mutation, c'est laisser à chaque chef de service un choix arbitraire pour sélectionner les « heureux élus » (mutés ou promus). C'est également une **attaque contre le statut général des fonctionnaires** dont les CAP sont une composante incontournable : les fonctionnaires ne sont pas dans une relation contractuelle avec leur employeur et ne peuvent donc pas discuter en direct avec lui de leur carrière.

Ces offensives contre les statuts font système avec l'offensive contre les régimes de retraites et tous les droits qui y sont rattachés.

Le Code des pensions civiles et militaires, ainsi que les régimes spéciaux, **sont indissolublement liés aux statuts** de la Fonction publique et aux statuts particuliers des entreprises publiques qui, par leur existence même, constituent un rempart aux privatisations.

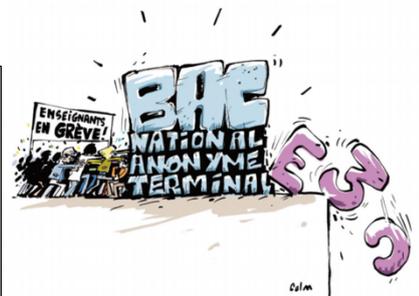
Casse des retraites, casse du statut, casse du service public : ce sont l'ensemble des droits collectifs auxquels le gouvernement s'attaque.

ET PENDANT CE TEMPS-LA, LES E3C EN LYCEE FONT DES RAVAGES !

Depuis des semaines les professeurs sont confrontés au casse-tête des **E3C** qui individualisent les épreuves du baccalauréat et détruisent la valeur nationale de cet examen. Les E3C sont **une mascarade** : les sujets de la banque de données sont truffés d'erreurs et contiennent des questions hors-programme. Ils constituent une rupture d'égalité entre les élèves des différentes séries et des différents lycées.

Partout, les enseignants de lycée dénoncent le fait que les E3C entraînent une remise en cause des statuts et des obligations de service des enseignants, en introduisant un travail supplémentaire non-rémunéré et en imposant des tâches en dehors de leurs missions.

La **réforme du baccalauréat a été rejetée** par la majorité des organisations syndicales à 40 voix contre 19.



Nous ne voulons pas d'une nouvelle dégradation des conditions de travail qu'engendrerait la « transformation annoncée » des métiers, pas plus que nous ne voulons travailler plus pour des pensions diminuées drastiquement.



NOUS REVENDIQUONS :

- une revalorisation salariale digne de ce nom, c'est-à-dire par l'augmentation significative du point d'indice
- l'abrogation de la loi de « transformation de la fonction publique » et le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP ;
- l'abrogation des réformes du baccalauréat et du lycée ;
- le retrait du projet de réforme des retraites par points.